

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 mars, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint Germain en Coglès, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Madame Maryvonne BANNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Amand ROGER, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ
RESULTAT ANTERIEUR	680 658.43 €	- 84 853.62 €	595 804.81 €
AFFECTATION COMPTE 1068	555 000.00 €		555 000.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	482 682.84 €	- 38 870.41 €	443 812.43 €
RESULTAT DE LA SECTION	608 341.27 €	- 123 724.03 €	484 617.24 €
RESTES A REALISER		119 138.90 €	119 138.90 €
RESULTAT GLOBAL	680 658.43 €	4 585.13 €	603 756.14 €

LOTISSEMENT LA FONTAINE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTAT ANTERIEUR	69 804.69 €	-12 789.00 €	57 015.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-17 082.30 €	- 106.00 €	- 17 188.30 €
RESULTAT DE LA SECTION	52 722.39 €	- 12 895.00 €	39 827.39 €

LOTISSEMENT LA NOURIAIS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTAT ANTERIEUR	- 0.18 €	- 349 580.31 €	- 349 580.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 290.66 €	45 452.01 €	89 742.67 €
RESULTAT DE LA SECTION	44 290.48 €	- 304 128.30 €	- 259 837.82 €

ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTAT ANTERIEUR	10 544.64 €	197 941.66 €	208 486.30 €
AFFECT. COMPTE 106	2 000.00 €		2 000.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 862.65 €	3 660.71 €	14 523.36 €
RESULTAT DE LA SECTION	19 407.29 €	201 602.37 €	221 009.66 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord sur le compte administratif ci-dessus présenté.

2 – COMPTE DE GESTION 2019

Sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire, et après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et les titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité :

Que le compte de gestion dressé pour l'année 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FLECHES GERMANAISES3

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association Flèches Germanaises dans laquelle, il demande une subvention suite à la création de l'association récente qui comporte 14 membres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 euros à l'association Flèches Germanaises.

4 – LOCATION SALLE GUEHENNO

Madame Fabienne TRABIS, Adjointe chargée des loisirs, culture et sports rappelle les différentes délibérations concernant la location des salles communales. Il convient d'appliquer un tarif aux groupes de personnes non germanaises qui utilisent régulièrement une salle communale dans le cadre d'une activité afin d'apporter une cohérence dans les locations. Le groupe concerné pratique du fitness.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de louer la salle communale Jean Guéhenno pour la pratique du fitness pour un montant de 60 € pour l'année 2019-2020.